

BULLETIN INDIVIDUEL

A remplir pour toute personne inscrite dans la liste A de la feuille de logement, y compris les enfants en bas âge.

N° du district de recensement, N° de l'immeuble, N° du logement (ou d'habitation mobile, ou de ménage collectif)

2

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

A certaines questions, des petites cases ont été prévues pour y inscrire vos réponses : mettez une croix dans celles qui correspondent à votre cas.

ÉTAT CIVIL

NOM ET PRÉNOMS, SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, NATIONALITÉ, ADRESSE, SITUATION DE FAMILLE

Grilles de réponse pour l'état civil (L, S, M, AN, DN, N)

RÉSIDENCE AU 1er JANVIER 1954

Où habitiez-vous le 1er janvier 1954? Dans la même commune ou dans une autre commune

Grilles de réponse pour la résidence (Ct, CC, AI, NE, SI, EG, FPT)

INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

(Pour toute personne née avant le 1er janvier 1952)

Êtes-vous actuellement scolarisé ou étudiant? Nature de l'enseignement, Diplômes possédés

Adresse de la résidence habituelle

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (Pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1948)

Si vous êtes actuellement sans travail et si vous en recherchez, passez directement à la question **16**.
Si vous ne travaillez plus, passez directement à la question **17**.

11. PROFESSION PRINCIPALE. Indiquez la profession ou le métier que vous exercez actuellement (même si vous n'êtes encore qu'apprenti ou si vous travaillez en aidant un membre de votre famille dans sa profession). Une femme ne s'occupant que de son propre intérieur répondra « sans profession ».

Soyez précis ; Exemples : Caissier comptable, mécanicien réparateur d'automobiles, lamineur à chaud, charpentier en fer, chauffeur de poids lourds, mécanicienne en confection, dessinateur mécanicien, courtier en grains, viticulteur, arboriculteur, berger, etc.

12. Travaillez-vous sans être salarié en aidant une autre personne dans sa profession (par exemple un membre de votre famille) ? oui non

13. Exercez-vous votre profession principale déclarée à la question 11 comme :

- Salarié → répondez aux questions 14 a, b ou c et 15.
- Travailleur à domicile. } → Passez directement à la question 15.
- Apprenti sous contrat. }

- Propriétaire exploitant, fermier, métayer.
- Membre d'une profession libérale.
- Employeur ou travailleur indépendant : artisan, commerçant, etc. (travaillant à son compte, y compris gérants majoritaires de S.A.R.L. et personnes ne travaillant qu'à la commission).

Avez-vous des salariés ?
Ne comptez pas les gens de maison à votre service. Dans l'agriculture, comptez seulement les salariés permanents. oui. Combien ? : non.

Passez directement à la question 15.

14a. Pour les ouvriers, précisez la qualification de votre emploi actuel :

- 1. Ouvrier agricole non spécialisé.
- 2. Ouvrier agricole spécialisé.
- 3. Manœuvre ou manœuvre spécialisé.
- 4. Ouvrier spécialisé (OS₁, OS₂).
- 5. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P₁, P₂, P₃ ...).

14b. Pour les fonctionnaires de l'État ou des collectivités locales, les employés des services publics (E. D. F., S. N. C. F., etc.), les militaires de carrière, précisez votre grade.

Exemples : commis, secrétaire administratif, administrateur civil, ingénieur en chef, facteur enregistreur de la S. N. C. F. :

14c. Pour les autres salariés, précisez votre position hiérarchique.

Exemples : contremaître, chef d'atelier, directeur commercial, chef de culture, etc. :

15. ÉTABLISSEMENT (industriel, commercial ou autre), **EXPLOITATION AGRICOLE, ETC.**, que vous dirigez ou qui vous emploie :

15a. NOM (ou raison sociale) et adresse :

NOM :
Rue (ou lieudit) : N°
Commune :
Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.
Département :

15b. Activité de cet établissement :

Soyez précis ; Exemples : commerce de vins en gros, épicerie de détail, fabrication de charpentes métalliques, filature de coton, transports routiers de voyageurs, culture maraîchère, enseignement privé du second degré, etc.

15c. Si vous ne travaillez pas à l'adresse même de l'établissement ci-dessus, indiquez celle de votre lieu de travail habituel :

Cette question ne concerne pas les agriculteurs, ni les travailleurs à domicile, ni les V. R. P.
Le personnel roulant de la S. N. C. F., les conducteurs d'autobus, les mineurs, etc., indiqueront la gare, le dépôt, le puits, etc. où ils se rendent ordinairement pour prendre leur travail.

Rue (ou lieudit) : N° Commune :

16. Pour les personnes qui sont actuellement sans travail et qui en recherchent.

- a. Avez-vous déjà travaillé ? oui non
- b. Quel est votre métier ?
- c. Depuis combien de temps cherchez-vous du travail ?

17. Pour les personnes ne travaillant plus.

Retraités des services publics, cadres en retraite, retraités vieux travailleurs, personnes retirées des affaires, etc.

Quelle a été votre profession principale ?

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

TA 47

P

St Q

CS

AE

LT

D C

CC

Pour toute personne, quel que soit son âge :

18a. Si vous êtes atteint d'une infirmité ou incapacité physique permanente, veuillez la déclarer :

Exemples : aveugle, presque aveugle ; sourd-muet ; surdité caractérisée. Amputation, mutilation, paralysie : à préciser. Autre infirmité : la spécifier.

- 18b.** S'agit-il
- 1. d'une blessure de guerre ?
 - 2. d'un accident du travail ?
 - 3. d'un autre accident ?
 - 4. des suites d'une maladie ou autre cause ?

18c. Le cas échéant, indiquez le taux d'invalidité correspondant :%

Inf.

Cachet de la Mairie :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cadre à remplir par l'agent recenseur :

Imprimé numéro

RECENSEMENT DE 1962

FEUILLE DE LOGEMENT

N° du district de recensement	
N° de l'immeuble	
N° du logement (ou d'habitation mobile, ou de ménage collectif)	

À remplir pour tout logement d'habitation, occupé ou non

EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LE RECENSEMENT ET LA MANIÈRE DE REMPLIR LES IMPRIMÉS

Remplir d'abord les pages 2 et 3 de cette feuille (liste des personnes habitant dans le logement), puis la page 4 (composition et équipement du logement). Remplir ensuite un bulletin individuel (imprimé n° 2) pour chaque personne inscrite dans la liste A de la page 2.

Avant de répondre à une question, lisez soigneusement les explications correspondantes; lorsque des petites cases sont prévues pour recevoir votre réponse, mettez **distinctement** une croix dans celle qui correspond à votre cas. Par exemple, pour un homme, à la question 2 du bulletin individuel :

2. Sexe { 1 Masculin
 { 2 Féminin

Écrivez les noms propres en capitales d'imprimerie.

En vous conformant à ces prescriptions et aux indications complémentaires qui vous seront données par l'agent recenseur, vous faciliterez le dépouillement des questionnaires par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, qui vous en remercie.

IMPORTANT

Le recensement sert à déterminer le nombre des habitants de chaque commune; à connaître la répartition de la population par âge, profession, branche d'activité, etc.; les migrations, la composition et l'équipement des immeubles et logements, etc., renseignements indispensables pour l'étude de tout problème démographique, économique ou social dans le cadre national ou régional.

Prescrit par le décret du 18 avril 1961 (J. O. des 8 et 9 mai 1961), le recensement général de 1962 — le 28^e depuis 1801 — est obligatoire pour toutes les personnes résidant en France.

La loi sur le secret statistique (7 juin 1951) garantit que les renseignements individuels figurant sur tous les questionnaires du recensement ne seront utilisés que pour l'établissement de tableaux statistiques anonymes; ils ne serviront en aucun cas à des fins fiscales, ni pour un contrôle administratif quelconque.

CADRE À REMPLIR PAR L'AGENT RECENSEUR

Nombre d'imprimés n° 2 établis (liste A seulement) (Case à remplir après vérification des bulletins collectés)

Logement occupé par M (ou désignation du ménage collectif, etc.)

Nom et prénom usuel

Adresse très précise

Rue (ou lieudit) :

n°

Éventuellement, localisation dans l'immeuble (escalier, étage, situation sur le palier, numéro de logement ou de chambre, etc.) :

CATÉGORIE DE LOGEMENT

- Logements d'habitation
- 1 Logement ordinaire.
 - 2 Pièce(s) indépendante(s) (exemple : chambre de domestique) louée(s) ou sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers. Indiquez le logement principal auquel elle(s) se rattache(nt) :
 - 3 Chambre(s) meublée(s) dans un hôtel ou une maison meublée (garni).
 - 4 Construction provisoire à usage d'habitation.
 - 5 Habitation de fortune; précisez :
 - 6 Logement vacant (sans occupants, disponible ou non pour la vente ou la location) } pas de bulletins individuels; remplir la page 4
 - 7 Résidence secondaire et logement loué ou à louer pour des séjours touristiques. } sauf la question 4.
 - 8 Roulotte ou autre habitation mobile (ne pas remplir la page 4; ne pas faire de bordereau de maison) } à classer à part
 - 9 Ménage collectif. Indiquez sa nature : } (voir l'imprimé numéro 6)
- (Remplir la liste A, sauf la colonne 3; ne pas remplir la page 4)

Si vous êtes en présence d'un cas que vous hésitez à classer dans la liste ci-dessus, décrivez-le :

LISTE DES PERSONNES H

Chaque personne habitant normalement dans le logement, même si elle est absente à l'époque du recensement.
NOTA. — Si vous avez une résidence secondaire (par exemple une maison de campagne ou de vacances) doivent être remplis une seule fois, dans la commune de votre résidence principale.

LISTE A

Inscrire ci-dessous les personnes habitant dans le logement.

- y compris les personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, les malades faisant un séjour à l'hôpital ou en clinique, les pêcheurs en mer, le personnel navigant de compagnies aériennes ou maritimes ;
- non compris les personnes énumérées dans l'en-tête de la liste B ci contre (lire cet en-tête avant de remplir la liste A).
- Si vous logez chez vous des GENS DE MAISON, APPRENTIS ou SALARIÉS à votre service, inscrivez-les ci-dessous.
- Si vous avez des PENSIONNAIRES (ou des enfants en nourrice) qui logent chez vous, inscrivez-les ci-dessous.
- Si vous sous-louez (ou si vous prêtez) une partie de votre logement, inscrivez ci-dessous vos SOUS-LOCATAIRES (ou les personnes que vous hébergez). Toutefois, si ces sous-locataires (ou personnes hébergées) habitent des pièces totalement indépendantes (par exemple une chambre de bonne entièrement séparée du logement proprement dit), on considère que ces pièces indépendantes forment un logement distinct, pour lequel une feuille de logement distincte doit être établie. Dans ce cas, ne pas inscrire les sous-locataires dans la liste ci-dessous et ne pas compter les pièces qu'ils occupent dans la composition du logement (page 4).

Inscrire ci-

- Ma
- Mi
- Mi
- En
- Ve
- Ve
- Vi
- At

REMPLISSEZ UN BULLETIN INDIVIDUEL N° 2 POUR CHAQUE PERSONNE DE LA LISTE A

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM USUEL	PARENTÉ OU RELATION avec le chef de ménage
1	2	3
1	Indiquez par exemple : Chef de ménage — épouse — fils — mère — belle-fille — neveu, etc. Ou bien : ami — pensionnaire — sous-locataire — domestique — salarié logé, etc.
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	

S'il y a plus de 15 personnes à inscrire, utiliser une feuille de logement supplémentaire.

NOM DE
et prénom

1

2

3

4

C.

C

chez vous au r

1. N'inscri

2. Ne rem

Toutefois si elle

tions de recensem

à leur place :

a. Établisse

 nant

 ces bu

b. Remette

 de le

TANT DANS LE LOGEMENT

doit être inscrite soit dans la liste A, soit dans la liste B ci-dessous. N'oubliez pas les enfants en bas âge.
ne devez remplir les listes A et B ci-dessous que pour votre résidence principale. Vos bulletins individuels

LISTE B

ces personnes qui font partie de votre ménage et qui se trouvent actuellement dans l'un des cas suivants :

- sanatorium, préventorium, aérium ;
- contingent ;
- carrière servant hors métropole ;
- logés dans un internat, un pensionnat. Étudiants logés ailleurs pendant l'année scolaire (sauf les enfants et étudiants placés dans un établissement hors de la France - inscrire dans la liste A) ;
- placés en nourrice ailleurs ;
- placés comme gens de maison, salariés ou apprentis et logés chez leur employeur (ou sur le lieu de leur travail) ;
- fous ou aliénés placés dans un hospice, une maison de retraite, un asile ou hôpital psychiatrique ;
- personnes en absence de longue durée (plus de 6 mois).

NE REMPLISSEZ PAS DE BULLETINS INDIVIDUELS POUR LES PERSONNES DE LA LISTE B
(leurs bulletins seront établis à l'endroit où elles séjournent actuellement)

	PARENTÉ OU RELATION avec le chef de ménage 2	DATE ET LIEU DE NAISSANCE 3	DÉSIGNATION ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (ou du logement) où l'intéressé séjourne actuellement 4
		Né le	
		À { Commune :	
		/ Département :	
		Né le	
		À { Commune :	
		/ Département :	
		Né le	
		À { Commune :	
		/ Département :	
		Né le	
		À { Commune :	
		/ Département :	

DES PERSONNES DE PASSAGE

ne sont pas recensées mais ayant ailleurs leur résidence habituelle
(Parents, amis, voyageurs, etc.)

ne mentionnez pas ces personnes dans les listes A et B ci-dessus ;
ne remplissez pas de bulletins individuels pour elles.

Mentionnez de leur résidence habituelle pendant toute la durée des opérations (à partir du 8 avril 1962) et s'il n'y a personne à cette résidence pour répondre

à vos bulletins individuels (sans les inscrire dans les listes A et B), en mentionnant leur résidence habituelle dans le cadre réservé à cet effet en bas et à droite de vos bulletins séparément à l'agent recenseur ; ils seront adressés à la mairie de leur résidence habituelle.

D.

Si vous avez des hésitations sur le cas d'une personne, si vous vous demandez s'il faut l'inscrire dans la liste A ou dans la liste B, veuillez indiquer quelle est cette personne :

NOM :

Prénom :

Né le

À { Commune :

 / Département :

Indiquez dans quel cas particulier se trouve actuellement cette personne :

COMPOSITION ET ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

CL

NP

Cu

H

1. Avez-vous une CUISINE ? oui non

Qu'elle est sa surface ? 1 moins de 7 m². 2 de 7 à 12 m². 3 plus de 12 m².

→ Avez-vous cependant dans votre logement une installation pour faire la cuisine ? 5 oui 6 non

Ne répondez « oui » que si cette installation comprend un évier permettant l'évacuation des eaux usées

2. S'il y a lieu, indiquez le nombre de pièces du logement ayant un usage exclusivement professionnel (par exemple : bureau d'homme d'affaires, cabinet de médecin ou d'avocat, atelier de tailleur en appartement, etc.)

3. NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION, non compris la cuisine ni les pièces à usage exclusivement professionnel.....

Comptez comme pièces d'habitation les pièces telles que : chambre à coucher, salle à manger, salon, salle commune, studio, salle de séjour, etc., quelle que soit leur surface, ainsi que les chambres de bonne et les mansardes habitables.

Ne comptez pas comme pièces d'habitation les pièces telles que : entrée, couloir, salle de bain, penderie, alcôve, W. C., buanderie, office, etc.

Cas particulier des pièces indépendantes (par exemple : chambres de bonne séparées du logement proprement dit) :

Comptez ces pièces parmi vos pièces d'habitation si vous en disposez vous-même (soit pour y loger un membre de votre ménage : enfant, domestique, etc., soit comme débarras, etc.)

Ne les comptez pas si elles sont louées ou sous-louées ou prêtées à d'autres personnes.

Dans ce dernier cas, elles sont considérées comme formant un logement distinct, et leurs occupants doivent établir des feuilles de logement distinctes.

4. Êtes-vous

1 propriétaire de la maison ou de l'immeuble où se trouve votre logement ?

2 propriétaire de votre logement dans un immeuble en co-propriété ?

3 logé par votre employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée de votre fonction ou de votre contrat de travail ?

4 logé à titre gracieux, par exemple par des parents ?

5 locataire ou sous-locataire d'un local vide ?

6 locataire ou sous-locataire d'un local meublé, d'une chambre d'hôtel, d'un garni ?

Si vous êtes dans un cas non prévu ci-dessus, décrivez-le :

y compris les différentes formes d'accession à la propriété, dont la location-vente.

SO

5. ALIMENTATION EN EAU

1 eau courante dans le logement (robinet ou pompe).

Pas de poste d'eau dans le logement, mais à l'intérieur de la maison :

2 au même étage (ou au demi-étage).

3 à un autre étage.

4 poste d'eau en dehors de la maison (Ex. : dans la cour, au puits, à la borne-fontaine, etc.).

6. GAZ

1 logement raccordé à un réseau public de distribution (gaz de ville, gaz de Lacq, etc.).

2 utilisation de gaz en bouteille (butane, propane, etc.).

3 ni raccordement à un réseau public, ni utilisation de gaz en bouteille.

7. INSTALLATIONS SANITAIRES

1 baignoire ou douche (installées avec eau courante et évacuation des eaux usées).

ni baignoire, ni douche, mais un ou plusieurs lavabos :

2 avec eau courante froide seulement. (l'évier de cuisine ne doit pas être considéré comme un lavabo)

3 avec eau courante chaude.

4 ni baignoire, ni douche, ni lavabo avec eau courante.

8. CABINETS D'AISANCE

		Avec chasse d'eau	Sans chasse d'eau
Situés à l'intérieur du logement.....	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situés hors du logement mais réservés à votre usage	4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres cas	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. CHAUFFAGE CENTRAL

1 collectif (pour tout l'immeuble ou plusieurs logements).

2 individuel (avec une chaudière propre à votre logement).

3 pas de chauffage central.

O

G

IS

WC

Ch

Cachet de la Mairie :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cadre à remplir par l'agent recenseur :

RECENSEMENT DE 1962

N° du district de recens^t

Imprimé numéro

4

BORDEREAU DE MAISON

N° de l'immeuble (pour attribuer ce numéro d'ordre, voir la page 3 de l'imprimé n° 6)

À remplir par l'agent recenseur

Ne rien écrire dans cette grille

PM

Établir un bordereau de maison :

1. Pour toute construction habitée, quelle que soit sa nature, quels que soient les matériaux, y compris les immeubles vétustes, les habitations de fortune; y compris les immeubles en cours de construction partiellement habités.
2. Pour toute construction à usage d'habitation, même sans occupants à l'époque du recensement (logements vacants), à l'exception des immeubles en démolition ou devenus totalement inhabitables par vétusté.
3. Pour tout ensemble de bâtiments administratifs, industriels ou commerciaux, même inhabités.

Ne pas remplir ce bordereau pour les roulottes et autres habitations mobiles.

Pour les cas particuliers, reportez-vous à l'instruction aux agents recenseurs.

Adresse précise : rue (ou lieudit) : n°

Donnez toutes autres indications permettant de repérer l'immeuble :

LISTE DES LOGEMENTS D'HABITATION

Utilisez une ligne pour chaque logement d'habitation des catégories 1 à 7 énumérées sur la première page de la feuille de logement classer les feuilles de logement de l'immeuble à l'intérieur du bordereau, dans l'ordre de la liste. S'il n'y a aucun logement d'habitation dans l'immeuble, inscrivez « néant » à la première ligne.

N'inscrivez pas les locaux occupés par de la population comptée à part ou par des ménages collectifs (les imprimés n° 3 et n° 1 correspondants ne seront pas classés dans les bordereaux de maison).

Pour le classement et la numérotation des questionnaires, consultez la troisième page de l'imprimé n° 6.

Récapitulation des nombres de (d'après la colonne 4 ci-dessous)	résidences principales (Catégories 1 à 5)	<input type="text"/>
	logements vacants (Catégorie 6)	<input type="text"/>
	résidences secondaires (Catégorie 7)	<input type="text"/>
	Nombre total de logements.....	<input type="text"/>

A remplir par l'agent recenseur

A remplir par la Mairie

Numéro du logement *	Localisation dans l'immeuble ** (escalier, étage, situation sur le palier, numéro de logement ou de chambre, etc.)	Nom de l'occupant **	Catégorie de logement (1 à 7) **	Nombre de bulletins 2 établis (liste A seulement) * * ***	Nombre de bulletins 2		Nombre de bulletins 2 bis B de réintégrés
					supprimés (faisant double emploi avec des bulletins 2 bis)	ajoutés (réintégration sans double emploi de bulletins de personnes en déplacement)	
1	2	3	4	5	6	7	8
Suite de la liste page 4.				partiel (à reporter page 4).....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total				général.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* A remplir après le retrait des feuilles de logement. ** A remplir en déposant les feuilles de logement. *** Comptez seulement les bulletins 2 que vous avez recueillis pour des personnes inscrites dans les listes A. Le nombre des bulletins éventuellement établis pour des personnes de passage (S.C.) sera indiqué globalement sur le bordereau de district.

I. TYPE D'IMMEUBLE

- 1 Ferme, bâtiments agricoles.
- 2 Habitation de fortune (telle que wagon, baraque de « bidonville », bâtiment habité bien qu'en ruines, etc.).
Précisez :
- 3 Construction provisoire à usage d'habitation.
- 4 Hôtel, pension de famille, garni (occupant la totalité ou la plus grande partie de l'immeuble).
- 5 Maison individuelle ou immeuble collectif entièrement ou principalement utilisé pour l'habitation.
- 6 Immeuble principalement à usage industriel, commercial, administratif ou public ; un tel immeuble peut comprendre un ou plusieurs logements d'habitation pour personnel logé (c'est souvent le cas du directeur, du concierge, etc.). Précisez la nature exacte de l'immeuble :

Exemples : usine, fabrique, manufacture, atelier, magasin, dépôt, grand magasin, boutique, cinéma, banque, immeuble aménagé en bureaux ;
Hôpital, clinique, maison de repos, hospice, sanatorium, dispensaire, asile.
École, internat, collège.
Immeuble administratif, mairie, caserne, gare, bureau de poste, musée, église, stade, etc.

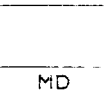
Si vous hésitez sur un cas particulier, décrivez-le :



CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

2. MATÉRIAUX DOMINANTS

- Murs** { 1 Pierre, pierre de taille, meulière, moellon ; brique pleine, brique creuse ; béton ; bloc aggloméré ; parpaing enduit.
- 2 Autres matériaux tels que : bois, pans de bois et torchis, pisé, etc.
Précisez :
- Toiture** { 1 Tuile, ardoise ; amiante-ciment ou matériau équivalent ; aluminium, acier, cuivre, zinc ; terrasse.
- 2 Autres matériaux tels que : chaume, tôle ondulée, pierres plates, carton bitumé, etc.
Précisez :



3. NOMBRE D'ÉTAGES AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSÉE :

Y compris les étages mansardés habitables. Ne comptez pas les caves ni sous-sols ; le rez-de-chaussée surélevé est assimilé à un rez-de-chaussée ordinaire, mais l'entresol compte pour un étage.

S'il y a plusieurs corps de bâtiment, indiquez le nombre d'étages du corps de bâtiment le plus élevé.

3 bis. Pour les immeubles ayant au moins 3 étages au dessus du rez-de-chaussée :

Y a-t-il un ASCENSEUR ? / 1 oui
/ 2 non



4. ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée, ou de la partie habitée la plus importante. En cas de reconstruction ou surélévation, indiquez l'année de la reconstruction ou de la surélévation.

- 1 Avant 1871.
- 2 De 1871 à 1914.
- 3 De 1915 à 1939.
- 4 De 1940 à 1948.
- 5 Après 1948. Dans ce cas précisez l'année d'achèvement : 19
- 6 Immeuble en cours de construction partiellement habité.



5. ORIGINE DE L'EAU POUR USAGES DOMESTIQUES

- Approvisionnement public { 1 Immeuble raccordé à un réseau collectif de distribution (ville, commune, service des eaux, usine, etc.).
- 2 Born-fontaine, fontaine, source ou puits publics.
- Puits, citerne, fontaine ou source privés { 3 Avec raccordement à l'immeuble par une canalisation.
- 4 Sans raccordement à l'immeuble par une canalisation.



CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE (Suite)

6. GAZ

L'immeuble est-il raccordé à un réseau de distribution de gaz ? (gaz de ville, gaz de Lacq, etc.)

- 1 oui
2 non

G

7. ÉLECTRICITÉ

L'immeuble est-il raccordé à un réseau de distribution d'électricité ?

- 1 oui
2 non

E

8. a. ÉVACUATION DES CABINETS D'AISANCE :

- 1 Raccordement direct à l'égout (sans passer par une fosse septique).
2 Fosse d'aisance (septique ou fixe, avec ou sans vidange périodique).
3 Autres cas.

b. ÉVACUATION DES EAUX MÉNAGÈRES (évier, lessive, toilette, etc.) :

- 1 Raccordement direct à l'égout.
2 Autres cas (caniveau, fossé, puisard, etc.).

Eg.

9. CHAUFFAGE CENTRAL

- Immeuble collectif
- 1 Chauffage urbain.
2 Chauffage collectif pour un groupe d'immeubles.
3 Avec chauffage collectif propre à l'immeuble (desservant la totalité de l'immeuble, ou seulement les parties communes ou plusieurs logements).
4 Sans installation collective de chauffage (certains logements pouvant avoir des installations individuelles).
- Maison individuelle
- 5 Avec installation de chauffage central.
6 Sans installation de chauffage central.

Ch

9 bis. Pour les rubriques 3 et 5 de la question 9 :

- Combustible utilisé
- 1 Charbon, coke.
2 Fuel (mazout).
3 Gaz.
4 Bois.
Autre combustible, précisez :

10. EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cet immeuble est-il le siège d'une (ou plusieurs) exploitation agricole ?

1 oui
2 non

Pour la définition des exploitations agricoles et des immeubles considérés comme sièges de ces exploitations, se reporter à l'instruction aux agents recenseurs.

Si oui :

I^{re} exploitation

a. Nom et prénom usuel de l'exploitant :

- 1 moins de 1 ha.
2 1 à moins de 5 ha.
3 5 à moins de 10 ha.
4 10 à moins de 15 ha.
5 15 à moins de 20 ha.
6 20 à moins de 50 ha.
7 50 ha et plus.

b. Superficie

(Ne pas tenir compte des bois, carrières, étangs, terrains à bâtir, parcs et jardins d'agrément)

Exploitation spécialisée.
Indiquez la spécialisation :

2 Exploitation non spécialisée.

II^e exploitation (éventuellement)

a. Nom et prénom usuel de l'exploitant :

- 1 moins de 1 ha.
2 1 à moins de 5 ha.
3 5 à moins de 10 ha.
4 10 à moins de 15 ha.
5 15 à moins de 20 ha.
6 20 à moins de 50 ha.
7 50 ha et plus.

b. Superficie

(Ne pas tenir compte des bois, carrières, étangs, terrains à bâtir, parcs et jardins d'agrément)

Exploitation spécialisée.
Indiquez la spécialisation :

2 Exploitation non spécialisée.

Exp. 1

Exp. 2

LISTE DES LOGEMENTS D'HABITATION *(Suite de la page 1)*

A remplir par l'agent recenseur					A remplir par la Mairie			
Numéro du loge- ment *	Localisation dans l'immeuble ** (escalier, étage, situation sur le palier, numéro de logement ou de chambre, etc.)	Nom de l'occupant **	Caté- gorie de loge- ment (1 à 7) **	Nombre de bulletins 2 établis (liste A seulement) * ***	Nombre de bulletins 2		Nombre de bulletins 2 bis réintégrés 8	
					supprimés (faisant double emploi avec des bulletins 2 bis)	ajoutés (réintégration sans double emploi de bulletins de personnes en déplacement)		
1	2	3	4	5	6	7	8	
Report des totaux de la page 1								
S'il y a plus de 25 logements, utiliser un ou plusieurs autres bordereaux comme intercalai- res, en leur donnant le même n° d'immeuble qu'au premier.					Total			
					partiel (à reporter page 1 de l'intercalaire suivant, à la première ligne de la liste. général (à remplir sur le dernier bordereau de l'immeuble et à reporter page 1 du pre- mier bordereau)			

* A remplir après le retrait des feuilles de logement. ** A remplir en déposant les feuilles de logement. *** Comptez seulement les bulletins 2 si vous avez recueillis pour des personnes inscrites dans les listes A. Le nombre de bulletins éventuellement établis pour des personnes de passage (3) sera indiqué globalement sur le bordereau de district.